

# MARCHÉ DE L'EMPLOI

CHIFFRES ET COMMENTAIRES DONNÉES DE DÉCEMBRE 2015



ÉDITO

## BILAN 2015 ET PERSPECTIVES 2016

**Au cours de l'année 2015, de nombreuses évolutions se sont manifestées sur le marché de l'emploi. Plusieurs de ses indicateurs au niveau wallon, relatifs à l'emploi comme au chômage, sont assez encourageants. Le Forem se livre à l'analyse conjoncturelle de l'année, doublée de l'examen de l'évolution des facteurs d'ordre législatif et politique qui influent sur le marché de l'emploi.**

Le « Focus » de ce mois dresse le bilan de l'année écoulée et revient sur les indicateurs du marché du travail publiés

### AU SOMMAIRE

Édito .....	1
Demande d'emploi .....	2
Opportunités d'emploi .....	6
Focus : L'emploi en Wallonie en 2015 et perspectives 2016.....	7
Retour sur : Les politiques de l'emploi en Wallonie après la Sixième Réforme de l'État .....	11
Secteur/métier du mois : Les industries du textile et du cuir.....	13
Veille documentaire .....	14
À savoir .....	15
Terminologie .....	16

par des différents organismes de références, ainsi que sur les principales tendances anticipées pour 2016. En matière d'emploi, plusieurs signes d'une reprise de l'économie sont constatés, la croissance reste limitée et les perspectives pour 2016, bien que positives, demeurent modérées.

L'année 2015 a vu la **demande d'emploi** reculer de manière notable. Pour être précis, cela fait même un an et demi que cette diminution à un an d'écart est observée. Au dernier jour de l'année, la Wallonie<sup>1</sup> comptait 233.163 demandeurs d'emploi inoccupés, soit 15,2% de la population active. C'est 6,5% de moins qu'un an plus tôt.

Le nombre d'**opportunités d'emploi** a quant à lui augmenté entre 2014 et 2015. Au cours de l'année 2015, le Forem a géré plus de 116.500 opportunités d'emploi<sup>2</sup>, soit 6,9% de plus qu'en 2014. En outre, le Forem a également diffusé, en 2015, plus de 87.000 opportunités émanant de ses partenaires, soit notamment les autres Services Publics régionaux de l'Emploi.

Ceux-là mêmes, et le Forem bien sûr, ont hérité au 1<sup>er</sup> janvier 2016, suite à la Sixième Réforme de l'État, d'un certain nombre de compétences liées au marché du travail, précédemment assumées par l'État fédéral. Ce numéro présente un « **Retour sur** » le dossier réalisé à ce sujet par le Conseil Economique et Social de Wallonie.

La rubrique « **Secteur/métiers du mois** » détricote le textile, en faisant le point sur l'emploi en Wallonie et sur les opportunités de développement offertes par l'économie numérique.

Enfin, la « **Veille documentaire** » rassemble en fin de numéro quelques conseils de lectures utiles à la bonne compréhension du marché de l'emploi.

## CHIFFRES-CLÉS

### Wallonie

- Taux de chômage harmonisé (BIT), 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 : **12,5 %**
- Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés, novembre 2015 : **169.479**

### Wallonie (hors Communauté germanophone), décembre 2015

- D.E. demandeurs d'allocations : **165.980**
- Jeunes en stage d'insertion : **26.462**
- Indicateur de demande d'emploi : **12,5 %**
- Taux de demande d'emploi : **15,2 %**

(sources : SPF Économie, ONEM, le Forem)

<sup>1</sup> Hors Communauté germanophone.

<sup>2</sup> Hors opportunités diffusées pour les autres Services publics régionaux de l'Emploi, et hors flux des autres partenaires.

## INDICATEURS HARMONISÉS AU NIVEAU EUROPÉEN

Trois indicateurs permettent de décrire et analyser dans les grandes lignes la situation du marché de l'emploi et ses évolutions. Les taux d'activité, d'emploi et de chômage ont été définis suite aux recommandations du Bureau International du Travail (BIT). Ces principaux indicateurs sont calculés sur base des résultats des Enquêtes sur les Forces de Travail (EFT), qui sont réalisées de manière coordonnée au niveau des 28 États membres de l'Union européenne. En Belgique, le SPF Économie mène l'année durant une enquête<sup>1</sup> par sondage auprès d'un échantillon des ménages. Les résultats en sont publiés trimestriellement, et consolidés sur base annuelle.

Le taux d'activité rapporte la population active (occupée et inoccupée) à la population en âge de travailler<sup>2</sup>; il exprime dans quelle mesure la population se présente sur le marché de l'emploi. Ce taux est en hausse à un an d'écart en Wallonie puisqu'au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015, à 64,2%, il est de 0,4 point de pourcentage supérieur à sa valeur du 3<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Le taux d'emploi ne rapporte quant à lui que la population active occupée à la population en âge de travailler, indiquant la participation effective de la population au travail. Cet indicateur s'établit à 56,2% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015 en Wallonie, perdant 0,1 p.p. comparative-ment à la même période en 2014.

Au cours de la même période, le chômage wallon a vu son taux croître de 0,7 p.p., pour atteindre 12,5% de la population active au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015. Dans les deux autres régions du pays, le taux de chômage est en baisse : -4,7 p.p. en un an à Bruxelles-

Capitale (16,5% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2015) et -0,4 p.p. en Flandre (4,6%).

	Taux d'activité harmonisé (%)	Taux d'emploi harmonisé (%)	Taux de chômage harmonisé (%)			
	2014 annuel	2014 annuel	2013 annuel	2014 annuel	2014 trimestre 3	2015* trimestre 3
Wallonie	64,2%	56,5%	11,4%	12,0%	11,8%	12,5%
Bruxelles	66,6%	54,3%	19,3%	18,5%	21,1%	16,5%
Flandre	69,9%	66,4%	5,1%	5,1%	5,0%	4,6%
<b>Belgique</b>	<b>67,7%</b>	<b>61,9%</b>	<b>8,5%</b>	<b>8,6%</b>	<b>8,8%</b>	<b>8,2%</b>

Source : SPF Économie, Direction générale statistiques et information économique - Enquêtes sur les Forces de Travail  
\* dernières données disponibles

## CHÔMEURS COMPLETS INDEMNISÉS DEMANDEURS D'EMPLOI

L'ONEM publie les statistiques relatives aux chômeurs indemnisés, basées sur le paiement des allocations de chômage et d'insertion. Les chômeurs complets demandeurs d'emploi indemnisés (CCI-DE) sont admis sur la base des études, du travail à temps partiel volontaire ou du travail à temps plein (avec ou sans droit au complément d'entreprise).

En Wallonie, le nombre de chômeurs complets demandeurs d'emploi indemnisés (CCI-DE) a très faiblement diminué (de -0,2%) entre octobre et novembre 2015, pour atteindre 169.479 personnes. La comparaison annuelle indique en revanche une diminution du nombre de CCI-DE wallons atteignant les -14,3%. Les autres régions du pays connaissent également un recul : -9,9% à Bruxelles et -5,4% en Flandre. Sur l'ensemble du pays la diminution atteint -10,0% à un an d'écart.

Chaque mois, l'ONEM analyse également la moyenne sur les trois derniers mois<sup>3</sup> du nombre de chômeurs indemnisés, qu'elle compare au même trimestre de l'année précédente. La tendance wallonne reste orientée à la baisse. De septembre à novembre 2015, le nombre de CCI-DE a ainsi diminué de 14,1% par rapport à la même période un an plus tôt.

Plus d'informations sur les statistiques des chômeurs complets indemnisés sur le site de l'[ONEM](#).

Novembre 2015	Chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi		
	Hommes	Femmes	Total
Wallonie	92.583	76.896	169.479
Bruxelles	38.743	30.831	69.574
Flandre	95.002	77.271	172.273
<b>Belgique</b>	<b>226.328</b>	<b>184.998</b>	<b>411.326</b>

Source : ONEM, Stat info

<sup>1</sup> Ces enquêtes mesurent la situation de fait des personnes, quelle que soit leur situation sur le plan administratif. Mais comme toute donnée issue d'enquête, les résultats sont des estimations et doivent être considérés comme tels.

<sup>2</sup> De 15 à 64 ans.

<sup>3</sup> Moyenne mobile trimestrielle.

## BILAN DE L'ANNÉE 2015

La Wallonie de langue française comptait, en moyenne sur l'année 2015, 239.575 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI).

Leur nombre a globalement diminué de 4,6% entre 2014 et 2015, dans des proportions assez variables selon les caractéristiques des personnes concernées :

- La baisse s'observe parmi toutes les classes d'âge, hormis les personnes de 50 ans et plus, dont le nombre a crû de 0,5% sur base annuelle. La demande d'emploi des personnes âgées de 40 à moins de 50 ans enregistre une baisse moyenne de 7,1% en 2015, comparativement à 2014. Une diminution de 7,0% est également à noter parmi les jeunes de moins de 25 ans.
- La demande d'emploi féminine enregistre globalement sur l'année une baisse de 5,2% par rapport à 2014. Le nombre d'hommes est quant à lui en recul de 4,1%.
- Le volume de la demande d'emploi diminue sur base annuelle quel que soit le niveau d'études, à l'exception des études supérieures : entre 2014 et 2015, on compte +1,8% de DEI diplômés de l'enseignement universitaire et +0,2% de DEI issus du supérieur non universitaire.
- Enfin, à ces caractéristiques sociodémographiques s'ajoute la durée de l'inoccupation. La tendance la plus marquée sur base annuelle concerne les personnes inoccupées depuis six mois à moins d'un an (-11,4%). L'unique hausse entre 2014 et 2015 est à relever auprès des personnes inoccupées depuis une durée assez longue (deux ans à moins de cinq ans : +1,8%), après quoi l'évolution repart à la baisse (-5,4% pour les personnes inoccupées depuis cinq ans au moins).

L'évolution moyenne entre 2014 et 2015 s'est également traduite différemment au sein du territoire wallon. Le volume des DEI est en diminution sur base annuelle dans chacun des bassins Enseignement qualifiant - Formation - Emploi. Les diminutions les plus notables sont observées au sein des bassins

de Hainaut centre (-6,1%) et Hainaut Sud (-5,2%). La direction territoriale du Hainaut regroupe 42,8% des demandeurs d'emploi inoccupés de Wallonie de langue française. Des statistiques mensuelles détaillées jusqu'à l'échelon communal sont disponibles [en ligne](#).

Outre la baisse globale, la structure de la demande d'emploi a également évolué, notamment suite aux différentes modifications légales de ces dernières années, en ce compris l'évolution de la réglementation chômage. Les D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'insertion professionnelle représentent en moyenne 82,2% de la demande d'emploi inoccupée (86,0% en 2014). Leur nombre a globalement diminué de 8,9% entre 2014 et 2015. La part de personnes inscrites obligatoirement<sup>1</sup> et librement dans la demande d'emploi a augmenté : la proportion d'inscrits obligatoirement est de 12,4% en moyenne (contre 9,6% en 2014), les inscrits librement 5,5% (4,4% en 2014).

### Évolution moyenne de la demande d'emploi entre 2014 et 2015 par Direction Territoriale (DT) du Forem et par bassin Enseignement qualifiant - Formation - Emploi

Demandeurs d'emploi inoccupés (DEI)	Moyenne 2014	Moyenne 2015	Ecart annuel
Répartition géographique			
DT du Hainaut	108.192	102.519	-5,2%
Wallonie picarde	20.618	19.914	-3,4%
Hainaut centre	42.212	39.617	-6,1%
Hainaut sud	45.363	42.988	-5,2%
DT du Brabant wallon-Namur	47.627	45.701	-4,0%
Brabant wallon	19.906	19.287	-3,1%
Namur	27.721	26.413	-4,7%
DT de Liège-Huy-Verviers	81.197	77.766	-4,2%
Huy-Waremme	11.469	11.015	-4,0%
Liège	54.531	51.999	-4,6%
Verviers	15.197	14.752	-2,9%
DT du Luxembourg	14.105	13.590	-3,7%
<b>TOTAL</b>	<b>251.122</b>	<b>239.575</b>	<b>-4,6%</b>

Source : le Forem

<sup>1</sup> Le terme « obligatoirement », comme pour les D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'insertion, signifie que l'inscription au SPE est imposée en vue de l'obtention ou du maintien de droits sociaux (allocations familiales, revenu d'intégration sociale, ...). On entend ici les personnes exclues ou suspendues des allocations de chômage et les personnes inscrites à la demande d'un CPAS.

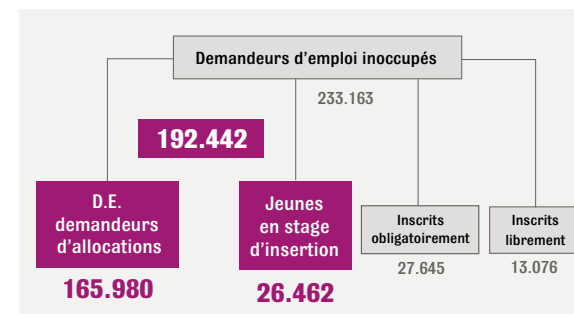
## VUE SYNOPTIQUE DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS À FIN DÉCEMBRE 2015

Fin décembre 2015, la Wallonie<sup>1</sup> dénombre 192.442 demandeurs d'emploi (D.E.) demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'insertion. Ensemble, ces personnes représentent 12,5% de la population active wallonne (indicateur de demande d'emploi<sup>2</sup>).

Pour une vue complète du volume de demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.), il convient d'ajouter à ces personnes 27.645 demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement et 13.076 demandeurs d'emploi inscrits librement, pour un total de 233.163 D.E.I. Ceux-ci représentent 15,2% de la population active wallonne (taux de demande d'emploi<sup>3</sup>).

Parmi ces D.E.I. :

- 53% sont des hommes ;
- 21% sont âgées de moins de 25 ans, 25% ont 50 ans et plus ;
- 46% sont au plus diplômées de l'enseignement secondaire du 2<sup>ème</sup> degré ;
- 31% sont inoccupées depuis moins de six mois et 39% depuis deux ans et plus.



Source : le Forem

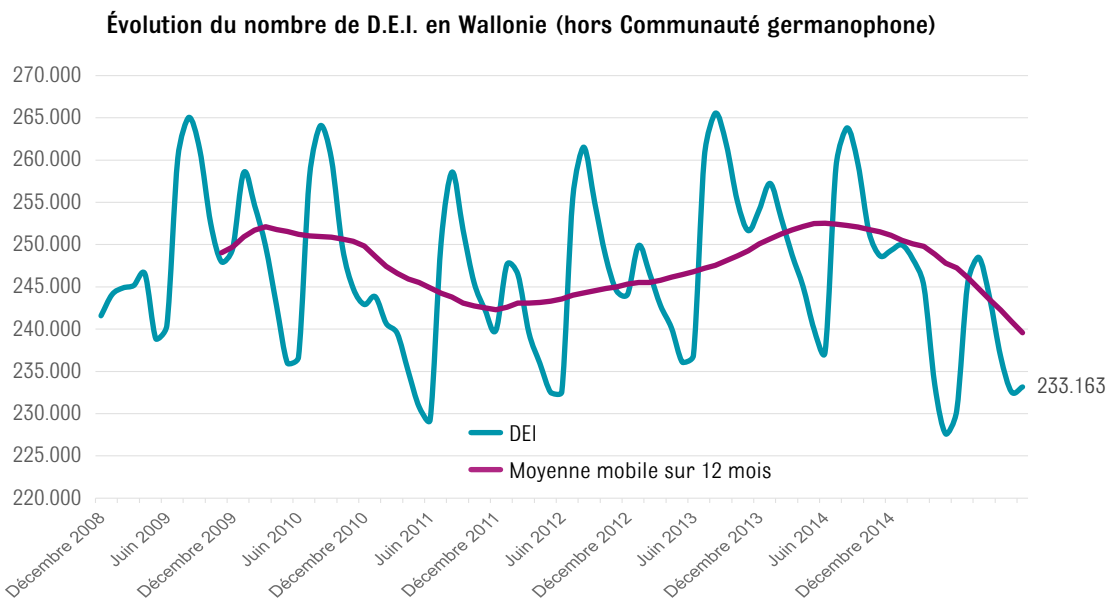
## ÉVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INOCCUPÉS À FIN DÉCEMBRE 2015

En fin d'année 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie<sup>1</sup> est orienté à la baisse à un an d'écart pour le 18<sup>ème</sup> mois d'affilée. L'évolution mensuelle est peu perceptible.

Entre les mois de novembre et décembre 2015, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés en Wallonie de langue française a augmenté de 0,3%, soit 597 personnes. Cette hausse limitée est d'ampleur similaire à celle observée à fin décembre 2014 (+0,3% également).

En revanche, en observation à un an d'intervalle (soit entre décembre 2014 et décembre 2015), la population des demandeurs d'emploi inoccupés est en recul de 6,5%. Cela fait un an et demi que, chaque mois, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés diminue à un an d'écart.

La diminution annuelle est plus sensible auprès des femmes (-7,1%) qu'auprès des hommes (-5,9%).



Source : le Forem

<sup>1</sup> Hors Communauté germanophone.

<sup>2</sup> L'indicateur de demande d'emploi rapporte le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'insertion à la population active calculée par le Steunpunt WSE pour l'IWEPS (dernière estimation disponible, moyenne 2013).

<sup>3</sup> Le taux de demande d'emploi correspond au nombre de D.E.I. divisé par la dernière estimation de la population active.

Toutes les classes d'âge s'affichent à la baisse, en ce compris les personnes âgées de 50 ans et plus (-2,7%), dont les effectifs ont commencé à diminuer dès le mois d'août 2015.

Le volume de la demande d'emploi diminue sur base annuelle quel que soit le niveau d'études atteint, à l'exception des personnes issues de l'enseignement supérieur (+0,8%) et des études « autres »<sup>1</sup> (+0,6%).

Toutes les classes d'inoccupation voient leurs effectifs diminuer. La diminution la plus marquée s'observe parmi les personnes inoccupées depuis un an à moins de deux ans (-15,0%).

Décembre 2015	D.E. demandeurs d'allocations (DEDA)	Jeunes en stage d'insertion (JSI)	Total DEDA et JSI	D.E. inscrits obligatoirement	D.E. inscrits librement	Total Demandeurs d'Emploi Inoccupés (D.E.I.)	% Femmes	Ecart annuel D.E.I.
<b>Répartition selon la classe d'âge</b>								
Moins de 25 ans	20.718	22.119	42.837	3.930	1.068	47.835	45,9%	-8,1%
25 ans à moins de 30 ans	25.284	4.285	29.569	4.951	2.491	37.011	48,6%	-4,7%
30 ans à moins de 40 ans	35.189	58	35.247	8.263	4.116	47.626	47,7%	-8,1%
40 ans à moins de 50 ans	31.864	0	31.864	6.345	3.211	41.420	46,6%	-9,3%
50 ans et plus	52.925	0	52.925	4.156	2.190	59.271	47,5%	-2,7%
<b>Répartition selon le niveau d'études</b>								
Primaire + sec. de base	38.820	3.745	42.565	10.700	3.123	56.388	39,3%	-7,0%
Secondaire 2 <sup>ème</sup> degré	39.302	3.551	42.853	6.620	1.850	51.323	44,1%	-11,0%
Secondaire 3 <sup>ème</sup> degré	58.533	10.714	69.247	7.670	5.141	82.058	50,9%	-5,8%
Supérieur	22.319	7.986	30.305	1.746	2.515	34.566	59,1%	+0,8%
Apprentissage	6.300	449	6.749	702	259	7.710	33,6%	-8,0%
Autres	706	17	723	207	188	1.118	47,4%	+0,6%
<b>Répartition selon la durée d'inoccupation</b>								
Moins de 6 mois	40.650	17.779	58.429	7.376	6.052	71.857	49,3%	-1,6%
6 mois à moins d'1 an	21.050	3.199	24.249	3.596	1.968	29.813	48,7%	-8,3%
1 an à moins de 2 ans	29.396	4.260	33.656	5.076	1.950	40.682	46,5%	-15,0%
2 ans à moins de 5 ans	40.415	1.187	41.602	7.171	1.972	50.745	44,2%	-0,9%
5 ans et plus	34.469	37	34.506	4.426	1.134	40.066	47,0%	-10,2%
<b>Total</b>	<b>165.980</b>	<b>26.462</b>	<b>192.442</b>	<b>27.645</b>	<b>13.076</b>	<b>233.163</b>	<b>47,2%</b>	<b>-6,5%</b>

Source : le Forem

<sup>1</sup> Soit les personnes ayant étudié à l'étranger, sans équivalence de diplôme au niveau de la Communauté française.

## LES OPPORTUNITÉS D'EMPLOI DIFFUSÉES PAR LE FOREM

Au cours de l'année 2015, le Forem a géré 116.576 opportunités d'emploi (hors autres Services Publics régionaux de l'Emploi et autres partenaires), ce qui représente une hausse de +6,9% par rapport à 2014. Cette croissance moyenne se décline de manière variable selon le circuit de travail :

- +14,2% pour les contrats de travail intérimaire<sup>1</sup> (lesquels représentent 41,4% des offres gérées par le Forem en 2015) ;
- +12,4% de postes bénéficiant d'aides publiques (comptant pour 15,5% des offres de l'année) ;
- -1,0% d'offres émanant du circuit de travail plus « ordinaire », c'est-à-dire pour l'essentiel des contrats à durée déterminée et indéterminée. Malgré ce léger recul, leur proportion reste majoritaire (43,1%) parmi les offres que gère le Forem.

En outre, le Forem a également diffusé, en 2015, 87.245 opportunités émanant de ses partenaires, incluant celles issues d'un autre SPE.

Opportunités d'emploi selon le circuit de travail	Opportunités 2015	Évol. 2014-2015	Opportunités 12/2015	Opportunités 12/2014
Circuit de travail hors intérim et aides publiques	50.254	- 1,0%	4.082	3.056
Postes de travail intérimaire	48.291	+ 14,2%	3.432	2.779
Aides publiques	18.031	+ 12,4%	1.036	932
<b>Total gestion par le Forem</b>	<b>116.576</b>	<b>+ 6,9%</b>	<b>8.550</b>	<b>6.767</b>
Diffusion autres services publics de l'emploi (SPE)	80.909	- 6,2%	10.419	5.221
Diffusion autres partenaires	6.336	+ 52,3%	455	320
<b>Total gestion par le Forem</b>	<b>203.821</b>	<b>+ 2,2%</b>	<b>19.424</b>	<b>12.308</b>

Source : le Forem

Au total ce sont donc plus de 200.000 postes de travail qui ont été proposés durant l'année sur le site internet du Forem.

Parmi les 50.254 opportunités d'emploi du circuit ordinaire, il apparaît que quelques groupes de professions sont davantage recherchés.

En effet, plus de trois opportunités sur dix (hors intérim et aides publiques) publiées en 2015 relèvent des domaines de la formation initiale, des services administratifs, de la vente et des forces de vente.

Plus d'informations à ce sujet et [statistiques en ligne](#).

Top 15 des opportunités d'emploi gérées par le Forem selon le circuit de travail hors intérim et aides publiques (en 2015)

Groupes de professions	Nombre	%
Professionnels de la formation initiale	6.336	12,6%
Personnel des services administratifs	3.280	6,5%
Personnel de la vente	3.192	6,4%
Personnel de la restauration	3.050	6,1%
Personnel des forces de vente	2.580	5,1%
Personnel des services aux personnes	2.416	4,8%
Professionnels des soins paramédicaux	2.315	4,6%
Cadres de la gestion commerciale	1.720	3,4%
Professionnels de l'informatique	1.484	3,0%
Professionnels de l'intervention sociale et culturelle	1.470	2,9%
Personnel des services aux entreprises et aux collectivités	1.440	2,9%
Agents de maîtrise, techniciens et ingénieurs du bâtiment	1.344	2,7%
Personnel d'entretien, maintenance	1.327	2,6%
Cadres de la gestion administrative	1.253	2,5%
Conducteurs d'engins de transport terrestre	1.128	2,2%
<b>Total Top 15</b>	<b>34.335</b>	<b>68,3%</b>
<b>Total des opportunités d'emploi du circuit de travail hors intérim et aides publiques</b>	<b>50.254</b>	<b>100,0%</b>

Source : le Forem

<sup>1</sup> Parmi les postes de travail intérimaire sont comptabilisés ceux diffusés de manière automatique par les autres partenaires via le site du Forem.

## L'EMPLOI EN WALLONIE EN 2015 ET PERSPECTIVES 2016

L'année 2015 a vu de nombreuses évolutions sur le marché de l'emploi. En ce qui concerne l'emploi, si plusieurs signes d'une reprise de l'économie sont constatés, la croissance reste limitée et les perspectives pour 2016, bien que positives, demeurent modérées. En matière de chômage, l'année a connu un recul notable du nombre de demandeurs d'emploi. Divers facteurs tant réglementaires, conjoncturels ou en lien avec les politiques et dispositifs d'insertion à l'emploi influencent ces tendances.

### Le marché de l'emploi évolue et doit faire face à de nombreux défis

Depuis plusieurs décennies, le marché de l'emploi wallon est en pleine mutation. Il s'est à la fois « féminisé », « tertiarié » et flexibilisé. Certains secteurs se développent, l'emploi dans d'autres s'essouffle. Les besoins en compétences et en main d'œuvre évoluent, notamment en lien avec la transition numérique qui touche à présent l'ensemble des secteurs d'activités. Ci-dessous un bref aperçu de quelques tendances clés.

### Une population qui vieillit...

Au niveau démographique, le vieillissement de la population s'accompagne de sérieux défis à relever pour la croissance économique et le financement des systèmes de protection sociale. Différentes mesures en faveur de l'emploi des seniors existent afin de maintenir actifs plus longtemps les seniors sur le marché de l'emploi (aides à l'emploi, adaptation des conditions/temps de travail, accompagnement des travailleurs âgés en cas de licenciement, etc.). Dans ce cadre, la Belgique s'est fixé pour objectif d'atteindre un taux d'emploi de 50% chez les 55-64 ans d'ici 2020. Bénéficiant notamment des effets du Pacte de solidarité entre les générations, le taux d'emploi administratif des personnes âgées de 55 ans à 64 ans plus n'a cessé de croître au cours de ces dernières années et ce même s'il reste relativement faible, passant de 24,9% en 2004 à 38,8% en 2014 en Wallonie (42,7% en Belgique).

### Une économie tournée vers l'extérieur...

L'économie de la Région dépend des marchés internationaux. Cette concurrence ne se limite pas aux pays limitrophes ou de la zone Euro mais de plus en plus à des économies dites émergentes. Ainsi la Chine, l'Inde et certains des pays de l'Est apparaissent tant comme des marchés potentiels que des concurrents vis-à-vis desquels il faut pouvoir se positionner, notamment en développant des produits innovants et à haute valeur ajoutée. Par ailleurs, de nombreux groupes internationaux dont le centre de décisions est localisé à l'étranger sont implantés en Wallonie. Ceci représente à la fois une force puisqu'ils génèrent souvent de nombreux emplois (Google, Microsoft, Ikea, Baxter, GSK, ...) mais aussi une faiblesse car ils peuvent engendrer de nombreuses pertes d'emplois via des restructurations/délocalisations (Arcelor Mital, Caterpillar, ...). Selon le baromètre d'attractivité belge 2015 d'Ernst and Young<sup>2</sup>, la Wallonie a connu une forte progression du nombre d'investissements étrangers en 2014 (leur nombre étant passé de 36 projets en 2013 à 55 en 2014). Cette évolution peut essentiellement être portée au compte de la province de Liège dont le nombre d'investissements a doublé en un an (passant de 10 à 21 projets).

### Des secteurs et des besoins en pleine mutation...

Certains secteurs ne sont plus guère pourvoyeurs d'emploi et ont connu un déclin certain (citons la métallurgie, ou l'imprimerie par exemple), d'autres au contraire représentent un potentiel de croissance et portent le renouveau économique de la Région. C'est le cas entre autres des biotechnologies, de l'aéronautique et du spatial, de l'industrie alimentaire, ... Autant de secteurs soutenus dans le cadre des différents plans Marshall mis en œuvre en Wallonie (notamment via les pôles de compétitivité). L'économie verte et numérique représentent par ailleurs de réelles opportunités en matière de développement.

Suite aux progrès technologiques, les outils de production sont de plus en plus automatisés, limitant les besoins en main-d'œuvre peu qualifiée au bénéfice d'une main-d'œuvre plus polyvalente, autonome et qualifiée. Cette tendance va, au vu des récentes évolutions technologiques et le développement de l'économie numérique, s'amplifier dans les années à venir. Les frontières entre les métiers paraissent moins nettes et les compétences recherchées plus pointues qu'auparavant. Les compétences sont désormais des éléments clés pour décrocher un emploi et tendent même à supplanter la notion de métier. Dans une économie ouverte, la connaissance des langues, la culture numérique ainsi que la capacité à apprendre deviennent des atouts majeurs pour l'insertion professionnelle et ce, quel que soit le secteur d'activité.

### Des parcours fractionnés et un accompagnement individualisé...

On observe également que le parcours professionnel d'une personne est de moins en moins linéaire/continu. Une carrière est jalonnée de « moments-clés » où alterneront des périodes (plus ou moins longues) passées dans un emploi, des passages (plus ou moins brefs) dans la demande d'emploi, des périodes d'(ré)orientation, de formation(s), etc. Différents publics sont concernés par ces transitions comme les jeunes sortant des études, les personnes ayant perdu un emploi depuis peu ou depuis plus longtemps, celles qui reviennent sur le marché de l'emploi après une période de retrait, les travailleurs qui souhaitent changer d'emploi ou encore les personnes migrantes. Chacun de ces publics présentent des caractéristiques appelant un accompagnement et un suivi particuliers en matière d'orientation ou de formation. La formation initiale ne peut plus à elle seule garantir un parcours professionnel sur le long terme ; la formation continue, tout au long de la vie, s'avère nécessaire face à un monde qui se complexifie et évolue de plus en plus vite.

1 Source : SPF Économie, DGSIE

2 Source : Ernst & Young, [Baromètre de l'attractivité belge 2015](#), juin 2015

## La structure de l'emploi en Wallonie

Dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », la Belgique s'est fixé comme objectif d'atteindre un taux d'emploi des actifs âgés de 20 à 64 ans de 73,2% d'ici 2020. Selon les dernières données disponibles issues des Enquêtes sur les forces de travail, ce taux était au troisième trimestre 2015 de 67,4% et présente d'importantes disparités entre les régions. La Flandre avec un taux de 72,4% s'approche le plus de l'objectif fixé alors qu'il est de 61,4% en Wallonie et de 58,6% à Bruxelles. Si le taux wallon ne varie que peu depuis plusieurs années, cette stabilité est essentiellement le fait d'une participation accrue à l'emploi des femmes et des âgés de 55 ans et plus alors que l'emploi auprès des hommes et des personnes peu qualifiées est en recul.

Le territoire wallon regroupe plus d'un million de postes de travail salarié (1.013.370)<sup>1</sup>, soit 26,4% de l'ensemble du pays. Six secteurs d'activités regroupent à eux seuls près des trois quarts des postes :

- la santé humaine et action sociale (16,8% des postes),
- le commerce de gros et de détail (12,5%),
- l'enseignement (12,3%),
- l'administration publique (12,2%),
- les industries manufacturières (12,0%),
- les activités de services administratifs et de soutien (8,1%).

Comparativement aux deux autres régions, le poids du secteur de la santé et de l'action sociale est plus important en Wallonie (15,0% en Flandre et 10,4% à Bruxelles). C'est à Bruxelles que l'administration publique est la plus représentée (17,7% contre 6,9% en Flandre) alors que le premier secteur en Flandre est l'industrie manufacturière (15,3%).

On le constate, le secteur non-marchand est un important pourvoyeur d'emplois en Wallonie tant au niveau de l'administration, de l'éducation ou encore de la santé et l'action sociale. Ce dernier secteur, au regard du vieillissement de la population,

connaît un besoin croissant de personnel, besoin qui n'est pas toujours rencontré. C'est le cas par exemple des infirmier(ère)s tant en soins généraux que spécialisés qui cette année encore sont des professions identifiées comme en pénurie de main-d'œuvre<sup>2</sup>.

Le secteur manufacturier comprend de nombreuses branches d'activités et, s'il est vrai que certaines ne sont plus guère créatrices d'emplois (comme la métallurgie qui reste malgré tout un employeur important : 8.119 postes, mais -30,7% entre 2010 et 2014), d'autres contribuent au renouveau industriel wallon. Citons ainsi une hausse de l'emploi salarié entre 2010 et 2014, dans l'industrie alimentaire (18.184 postes, +1%), industrie pharmaceutique (13.763 postes, +14%), les fabrications d'autres matériels de transports (3.754 postes, +9%) ainsi que la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques (2.776 postes, +7%). Le secteur manufacturier souffre également de difficultés de recrutement pour certains profils tels que les ingénieurs ou encore les tuyauteurs industriels.

Certains secteurs se démarquent en tant que « spécialités wallonnes » dans la mesure où leur poids en postes de travail salarié y est proportionnellement plus important que dans le reste du pays<sup>3</sup>. Il s'agit des industries extractives, la production et distribution d'eau, l'administration publique, l'enseignement, la construction, la santé humaine et l'action sociale, la production et distribution d'électricité ainsi que les arts, spectacles et activités récréatives. Ces « spécialisations » sectorielles représentent à elles seules plus de la moitié de l'ensemble des postes salariés de la Région.

La Wallonie dénombre plus de 81.600 établissements d'entreprises, soit 29,5% du tissu entrepreneurial belge. Il se compose d'une majorité de petites et moyennes entreprises. Ainsi, huit sur dix emploient moins de 10 personnes. S'il est vrai que les établissements de plus de 100 personnes constituent un très faible pourcentage du total des entreprises wallonnes (2,0% contre 2,2% au niveau national), ils n'en fournissent pas moins

de 40% des emplois salariés en Wallonie contre 42,6% en Flandre et 59,0% à Bruxelles.

Les indépendants wallons sont au nombre de 282.649 (y compris les aidants)<sup>4</sup>, soit 27,8% des indépendants belges. L'activité dominante est le commerce qui occupe près de trois indépendants wallons sur dix (32,0%). Viennent ensuite les professions libérales (30,3%) ainsi que l'industrie et l'artisanat (20,0%).

Un peu moins de sept indépendants wallons sur dix (65,4%) exercent leur activité à titre principal. Ils sont cependant un peu moins nombreux que leurs homologues flamands (67,8%) et surtout bruxellois (78,5%) à exercer à ce titre. A contrario, la proportion d'indépendants actifs après l'âge de la pension est plus importante dans le sud du pays. Ils représentent 9,7% des indépendants wallons contre 8,7% des flamands et 6,8% des bruxellois.

## Une embellie en 2015 sur le marché de l'emploi

Parmi les indicateurs attestant d'un mouvement de reprise en 2015, notons la hausse (après plusieurs années de recul) du nombre de salariés résidents assujettis à l'ONSS (+0,8% en Wallonie entre le troisième trimestre 2014 et 2015). Cette progression s'observe également dans les autres régions du pays (+1,8% à Bruxelles et +0,6% en Flandre).

L'activité intérimaire, qui suit de près le cycle conjoncturel, affiche au troisième trimestre 2015 une croissance positive sur base annuelle. Il s'agit du 7<sup>ème</sup> trimestre consécutif où le nombre d'heures prestées dans l'intérim est en hausse. En Wallonie, la croissance est de 7,6% au troisième trimestre (+8,3% en Flandre et +13,8% à Bruxelles) et s'observe dans le segment des ouvriers (+8,5%) comme des employés (+6,2%)<sup>5</sup>.

Autre indicateur encourageant, après deux années consécutives de baisse, 2015 voit repartir à la hausse le nombre d'opportunités d'emploi diffusées par le Forem. Ainsi, sur l'ensemble de l'année 2015, près de 123.000 offres d'emploi ont

<sup>1</sup> ONSS, statistiques décentralisées, fin juin 2014

<sup>2</sup> Une information détaillée sur les fonctions critiques en Wallonie est disponible [ici](#).

<sup>3</sup> L'indice de spécialisation (IS) rapporte le pourcentage de postes de travail salarié que le secteur obtient en Wallonie au pourcentage qu'il représente en Belgique. Un indice supérieur à 1 indique une spécialisation du secteur en Wallonie par rapport au reste du pays. Données calculées à partir des statistiques décentralisées de l'ONSS à fin juin 2014.

<sup>4</sup> Source : INASTI, 2014

<sup>5</sup> Source : Federgon



fait l'objet d'une diffusion par le Forem (hors offres émanant des autres Services Publics de l'Emploi), soit 8,6% de plus qu'au cours de l'année 2014.

Selon le site spécialisé Graydon, en 2015, 10.605 entreprises ont fait faillite en Belgique. C'est 684 de moins qu'en 2014. La baisse s'observe dans toutes les régions du pays : -9,3% en Wallonie, -5,9% en Flandre et -2% à Bruxelles. Au niveau des pertes d'emploi liées à ces faillites, l'amélioration est sensible par rapport à 2014. Ainsi, la Wallonie dénombre 8.371 pertes (-5,6% en un an), la Flandre 9.959 (-14,6%) et Bruxelles 4.720 (-14,4%).

Les données du SPF Emploi indiquent lors des trois premiers trimestres 2015 un recul marqué, par rapport à 2014, du nombre de travailleurs concernés par l'annonce d'une intention de procéder à un licenciement collectif, tant en Wallonie (-34%) qu'en Flandre (-35%). À Bruxelles, l'ampleur de la diminution est moindre (-2%). Il est toutefois prudent d'attendre les données consolidées sur l'ensemble de l'année avant de connaître les tendances réelles, les annonces de licenciements ne suivant pas nécessairement une évolution cyclique.

Selon les données de l'ONEM, le chômage temporaire affiche en Wallonie comme sur l'ensemble du pays un mouvement baissier lors des 10 premiers mois de l'année 2015<sup>1</sup> (-5,2% en Wallonie contre -10,6% à Bruxelles et -7,7% en Flandre). En Wallonie, cette tendance globale cache toutefois des différences selon les secteurs d'activités, parmi les principales baisses pointons les industries extractives (-19,9%), manufacturières (-18,3%), l'électricité, gaz et eau (-15,2%).

### Une décrue de la demande d'emploi

Les données issues des SPE permettent de suivre les évolutions de la demande d'emploi. En 2015 (moyenne annuelle), il y avait 578.526 demandeurs d'emploi inoccupés (DEI) en Belgique : 41,9% en Wallonie (242.387 personnes dont 2.812 en Communauté germanophone), 40,3% en Flandre (232.927) et 17,8% à Bruxelles (103.212).

Parmi les 242.387 DEI wallons, 82% sont des demandeurs d'emploi (DE) demandeurs d'allocations et des jeunes en stage d'insertion professionnelle, soit 199.168 personnes. 29.968 personnes sont inscrites obligatoirement<sup>2</sup> et 13.251 librement.

En 2015, le taux de demande d'emploi est en Wallonie de 15,4% (ce taux rapporte le nombre de DEI à la population active).

En termes d'évolution, le nombre de demandeurs d'emploi a diminué dans les trois régions du pays. L'ampleur de ce recul varie toutefois d'une région à l'autre. Par rapport à 2014, le nombre de DEI a diminué de 4,6% en Wallonie contre 6,5% à Bruxelles et 0,2% en Flandre.

Avec un peu plus de recul et comparativement à 2008, les écarts sont encore plus marqués. La Wallonie est ainsi la seule région où le nombre de DEI est revenu à la situation observée en 2008, soit avant le début de la crise, période où le chômage était à un niveau relativement bas pour la région. À Bruxelles, ils sont 12%, et en Flandre 38% plus nombreux qu'en 2008.

Les raisons de ces diminutions sont multiples et interagissent entre elles : évolutions législatives en matière d'accès aux allocations de chômage, politiques d'emploi et une embellie conjoncturelle. Détaillons ces points ensemble.

1. Depuis le début de l'année 2015, plusieurs changements législatifs ont modifié le paysage de la demande d'emploi en Belgique :

- les personnes qui touchaient des allocations d'insertion depuis plus de 36 mois n'ont plus eu droit à ces allocations ;
- les chômeurs âgés (55 ans et plus) doivent demeurer actifs sur le marché du travail jusqu'à l'âge de leur pension ;
- la demande d'allocations d'insertion qui se situe après le stage d'insertion professionnelle doit dorénavant être introduite avant le 25<sup>ème</sup> anniversaire (auparavant, c'était avant le 30<sup>ème</sup> anniversaire) ;
- depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, le jeune qui demande les allocations d'insertion en dessous de l'âge de 21 ans doit

être en possession du diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou avoir terminé avec succès une formation en alternance.

La majorité des personnes qui ont vu survenir la fin de leur droit aux allocations d'insertion résident en Wallonie (66% contre 17% à Bruxelles et en Flandre). Sur base des données de l'Onem et du Forem, plus de 15.000 personnes en Wallonie seraient arrivées en fin de droit entre janvier et juillet 2015. Ce public serait plutôt féminin, âgé de 25 à 44 ans, peu ou pas qualifié et inoccupé de longue durée. Près de la moitié réside en Hainaut. Parmi les demandeurs d'emploi inoccupés en fin de droit dénombrés entre janvier et juillet 2015, 35% étaient toujours inscrits dans la demande d'emploi à fin août, 11% étaient à l'emploi, 1% suivaient une formation et 53% ont connu un autre type de sortie<sup>3</sup>.

Une partie des personnes en fin de droit sont venues se réinscrire au Forem, soit librement (de leur propre initiative) ou à la demande du CPAS. Ainsi entre 2014 et 2015, le nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires ou en attente d'allocations s'est réduit de près de 19.000 unités alors que le nombre de ceux inscrits obligatoirement ou librement a progressé de près de 7.700 unités. Néanmoins, une partie des personnes ayant perdu le droit aux allocations d'insertion ne sont pas venues se réinscrire au Forem, marquant ainsi les volumes de la demande d'emploi à la baisse.

Par ailleurs, les effets de changement de législations peuvent également favoriser une évolution de la demande d'emploi à la hausse. Ainsi, par exemple, depuis 2002, la demande d'emploi des personnes âgées de 50 ans et plus progresse. Le boom qu'a connu la demande d'emploi dans cette tranche d'âge est à relier au redressement progressif de l'âge à partir duquel les chômeurs peuvent obtenir une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi : 50 ans en 2002, 60 ans en 2013. Enfin, le dernier allongement de la disponibilité à 65 ans devrait aussi faire gonfler la demande d'emploi dans les tranches d'âge les plus élevées. Ainsi, si 2015 a vu l'ensemble des

<sup>1</sup> Dernières données disponibles au moment de la rédaction de ce document.

<sup>2</sup> Le terme « obligatoirement », comme pour les D.E. demandeurs d'allocations et jeunes en stage d'insertion, signifie que l'inscription au SPE est imposée en vue de l'obtention ou du maintien de droits sociaux (allocations familiales, revenu d'intégration sociale, ...). On entend ici les personnes exclues ou suspendues des allocations de chômage et les personnes inscrites à la demande d'un CPAS.

<sup>3</sup> Voir [l'étude](#) en détails.

classes d'âges des demandeurs d'emploi être orientées à la baisse, les demandeurs d'emploi âgés de 55 ans et plus affichent une progression de 6,2%, soit 2.300 personnes de plus par rapport à 2014.

2. Diverses mesures fédérales ou régionales visant à accroître l'employabilité des demandeurs d'emploi ont aussi un effet :

- Le soutien offert dans le passage des études à la vie active, par le stage de transition en entreprise, les politiques actives en faveur des chômeurs de longue durée (Plan Activa, Programme de Transition Professionnelle, mesure Économie d'insertion sociale SINE, la Garantie pour la jeunesse, ...) favorisent une diminution du nombre de demandeurs d'emploi.
- Les jeunes qui constituent un public prioritaire – et d'autres bénéficiaires – ont profité de ces dispositifs.
- L'accompagnement individualisé réalisé par le Forem depuis 2010 offre un soutien et un suivi personnalisés aux demandeurs d'emploi en vue de leur insertion professionnelle sur le marché du travail.
- Les cellules de reconversion apportent aussi un appui aux personnes victimes de licenciements collectifs et affectent régulièrement le niveau de la demande d'emploi.

3. Enfin, l'embellie conjoncturelle influence aussi le niveau de la demande d'emploi (voir rubrique qui s'y rapporte).

La Wallonie reste cependant la région où le niveau de la demande d'emploi est le plus élevé. Le chômage structurel y demeure important, or les demandeurs d'emploi peu qualifiés et inoccupés de longue durée représentent un public difficile à (ré)insérer sur le marché de l'emploi.

Le faible niveau de qualification des demandeurs d'emploi est un facteur déterminant du chômage en Wallonie, alors que la qualification apparaît plus que jamais comme étant au cœur des métiers de demain. Ainsi, l'importance du diplôme dans la recherche d'un emploi a été maintes fois répétée et démon-

trée<sup>1</sup>. Par ailleurs, l'insertion à l'emploi dépend de l'acquisition d'aptitudes sociales de base qu'il est difficile d'acquérir sans être inséré. Le risque d'enlèvement dans un chômage de longue durée pour les personnes les moins qualifiées est ainsi bien réel. En 2015, 46% des DEI n'ayant pas dépassé le niveau de l'enseignement secondaire du 2<sup>ème</sup> degré sont inoccupés depuis plus de 2 ans, soit plus de 52.000 personnes dont 27.000 sont âgées de 50 ans et plus et 4.700 de moins de 25 ans.

### Les perspectives pour 2016

Selon le rapport de l'IWEPS sur les tendances économiques en Wallonie réalisé en octobre 2015<sup>2</sup>, la croissance de l'emploi serait de +0,5% en moyenne annuelle en 2015. La création nette d'emploi pour l'année écoulée était estimée à ce moment à 7.400 emplois. Pour 2016, la croissance de l'emploi wallon devrait se poursuivre à un rythme régulier de l'ordre de +0,2% par trimestre en début d'année. Ensuite, en seconde partie d'année, le renforcement de l'activité économique se traduirait par une légère accélération du rythme de la croissance des créations nettes d'emploi. La productivité du travail retrouverait son niveau d'avant la crise de 2008 et l'emploi augmenterait de 11.700 travailleurs.

Les employeurs belges restent cependant relativement prudents en matière d'embauche pour le premier trimestre 2016. Selon le dernier baromètre des perspectives d'emploi de Manpower<sup>3</sup>, les perspectives d'emploi sont très légèrement positives dans les trois régions du pays : +2 points à Bruxelles et +1 en Flandre et en Wallonie. Notons que par rapport au trimestre précédent, le regain d'optimisme est un peu plus marqué auprès des employeurs de Wallonie et de Bruxelles (+5) que de Flandre (+1).

1 Le Forem, [Les jeunes Wallons et le marché de l'emploi](#), septembre 2015

2 IWEPS, [Tendances économiques, analyses et prévisions conjoncturelles n°49](#), octobre 2015

3 Manpower Knowledge Center, Baromètre Manpower des perspectives d'emploi, Q1/2016, septembre 2015

## LES POLITIQUES DE L'EMPLOI EN WALLONIE APRÈS LA SIXIÈME RÉFORME DE L'ÉTAT

**Le Conseil Economique et Social de Wallonie (CESW) fait le point sur le transfert vers les entités fédérées de compétences supplémentaires liées au marché du travail dans le cadre de la Sixième Réforme de l'État.**

Les Entités fédérées sont désormais compétentes pour le contrôle de la disponibilité des chômeurs, les mesures axées sur les groupes cibles, les services de proximité (titres-services, ALE) et le transfert de quelques outils supplémentaires concernant la formation (congé éducation payé, fonds d'expérience professionnelle ainsi que des éléments touchant à la formation en alternance) et la réinsertion (les programmes visant les bénéficiaires du droit à l'intégration sociale et l'économie sociale).

L'État fédéral reste compétent pour l'indemnisation du chômage, les mesures générales de réduction des cotisations sociales ou de dispenses de versement de précompte professionnel, le droit du travail et la sécurité sociale.

Le rapport dresse d'abord un bref tableau de la situation du marché du travail wallon en rappelant l'évolution des indicateurs du marché du travail en Wallonie entre 2000 et 2014. Ainsi, la situation des personnes peu qualifiées et des plus jeunes (20-29 ans) s'est dégradée<sup>1</sup> alors que le taux d'emploi<sup>2</sup> des femmes a augmenté de manière significative. Bien que restant faible, celui des personnes âgées de 55 à 64 ans a évolué dans une moindre mesure.

Le rapport approfondit trois dispositifs qui représentent la majorité du budget wallon pour 2016<sup>3</sup>, à savoir, les politiques de groupes cibles, les aides à la promotion de l'emploi (APE) et les titres-services. Pour chacune d'elles, le rapport détaille l'ampleur (nombre de travailleurs) et le budget y relatifs ainsi que les points d'attentions de la réforme. Les orientations prises par le Gouvernement wallon dans la Déclaration de

politique régionale 2014-2019 concernant ces mesures et les positions des interlocuteurs sociaux sont également épinglées.

Les actions « groupes cibles » visent principalement l'augmentation des possibilités d'emploi des travailleurs de plus de 54 ans, les jeunes de moins de 26 ans et les personnes sans emploi depuis une longue durée et/ou peu qualifiées, à l'aide de deux instruments : la réduction de cotisations patronales de sécurité sociale et l'activation des allocations de chômage.

Outre les considérations budgétaires, les auteurs pointent plusieurs éléments de réflexion. Le premier est lié au critère de rattachement territorial retenu, à savoir le lieu de travail pour les réductions de cotisations patronales et le domicile du travailleur pour l'activation des allocations de chômage. Ces critères risqueraient d'engendrer de la complexité administrative et donc de rendre les mesures moins efficaces. Les auteurs prennent l'exemple d'un employeur bruxellois qui, ayant à disposition des travailleurs domiciliés dans plusieurs régions, serait concerné par plusieurs systèmes d'activation différents.

De manière générale, le rapport pointe la complexité des aides existantes pour des publics proches, par exemple concernant le groupe cible des jeunes, ainsi que le manque d'éléments d'évaluation de ces aides<sup>4</sup>.

Le rapport précise d'ailleurs que le Gouvernement wallon, au travers de sa Déclaration de politique régionale 2014-2019, a indiqué sa volonté de simplifier et de rationaliser les aides à l'emploi et de renforcer les aides à destination de jeunes. Deux éléments y contribuent : un complément de réduction de cotisation sociale pour la première expérience professionnelle et la mise en place d'un contrat d'insertion pour ceux qui ne trouvent pas d'emploi 18 mois après la sortie de l'école.

Par ailleurs, les discussions avec les interlocuteurs sociaux, dans le cadre du Pacte pour l'emploi, se sont cristallisées

autour de quatre groupes cibles prioritaires : les jeunes, les chômeurs de longue durée, les travailleurs âgés et les très petites entreprises.

Une de ces mesures est particulièrement utilisée en Wallonie pour favoriser l'emploi dans les pouvoirs locaux et le secteur non-marchand, il s'agit des aides à la promotion de l'emploi. Cette aide prend la forme d'une réduction de cotisations patronales pour l'engagement d'agents contractuels qui est dès lors subventionné.

L'effet de la Sixième Réforme de l'Etat est essentiellement budgétaire car la Wallonie était déjà autonome pour l'organisation et l'octroi de ce type d'aide.

Le rapport du CESW note qu'au fil du temps cette aide s'est transformée en financement structurel du personnel, les travailleurs APE représentant une part très importante de l'emploi total dans certains secteurs comme l'insertion socio-professionnelle, le socioculturel ou encore l'accueil de l'enfance mais aussi dans certains organismes comme les CPAS et les communes. L'ampleur du dispositif (60.000 travailleurs, hors enseignement) et les budgets y relatifs impliquent une optimisation de son pilotage.

Le Gouvernement wallon envisagerait de transformer tout ou partie des mesures accessibles aux secteurs public et non-marchand en aides sectorielles. Concernant les moyens APE des pouvoirs locaux, les interlocuteurs sociaux proposent leur conversion en une dotation aux pouvoirs locaux, consacrée au financement des rémunérations. Ceci permettrait de responsabiliser davantage les pouvoirs locaux dans la gestion de leur personnel. Pour le volet non-marchand, les interlocuteurs sociaux sont favorables à leur transfert vers les budgets des ministres de tutelle.

1 Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés : source Le Forem

2 Taux d'emploi : source Eurostat (enquête sur les forces de travail)

3 1,8 milliard d'euros sur un total de 2,6 milliards

4 Le rapport reprend essentiellement les résultats du [rapport de l'Onem](#) sur l'activation et formation des chômeurs réalisée en 2013.

Enfin, la Sixième Réforme de l'Etat transfère aux Régions la compétence quasi-totale sur le dispositif des titres-services. Celui-ci a pour principal objectif d'encourager le développement des services et emplois de proximité pour des personnes demandeuses d'emploi ou peu qualifiées. Il permet également de lutter contre le travail au noir dans le secteur des tâches ménagères.

Avec près de 40.000 travailleurs wallons, ce dispositif transféré constitue également un outil essentiel de la politique d'emploi régionale. Les auteurs estiment que l'emploi en équivalents temps plein correspond environ à 20.000 unités en raison d'un taux de rotation relativement élevé et d'une part importante d'emplois à temps partiel.

Fin octobre 2015, la Wallonie comptait 724 entreprises agréées dont la majorité issue du secteur privé. Ce nombre aurait nettement régressé depuis 2012 (-20% en deux ans), du fait notamment des conditions d'agrément et d'exploitation plus strictes.

Si les objectifs précités du dispositif semblent être atteints, le CESW soulève des questionnements récurrents concernant la qualité de l'emploi et le coût élevé du système pour les pouvoirs publics.

Concernant la qualité de l'emploi et la viabilité financière du système, la Déclaration de politique régionale soulignait d'ailleurs que les entreprises investissant dans la stabilité et la qualité de l'emploi n'étaient pas favorisées et que le mode de financement des entreprises semblait insuffisant pour garantir leur pérennité.

Les interlocuteurs sociaux sont de leur côté unanimes sur le fait que le transfert des titres-services impose une analyse et une réflexion sur l'ensemble des dispositifs wallons existants ou transférés (agences locales pour l'emploi, entreprises d'insertion, ...) visant certains objectifs similaires.

Par ailleurs, le Gouvernement wallon a confirmé l'indexation complète de la valeur de remboursement du titre pour les prestataires et annoncé la réduction à un tiers de la déductibilité existante pour les titres-services. Le dispositif a également été adapté pour rencontrer davantage les besoins de proximité (aide familiale, aide-ménagère et aide à domicile pour les aînés).

Ainsi, l'autonomie, qu'elle soit fiscale ou plus globale, pour une série de dispositifs est donnée aux Régions. Ce transfert de compétences implique une responsabilisation budgétaire. Les contraintes financières sont telles pour la Wallonie que des choix devront être posés.

Les éléments de réflexion épinglés par ce rapport sont autant de pistes pour éclairer les choix qui, dans une prochaine étape, seront réalisés pour rationaliser les différents aides à l'emploi transférées.

Pour en savoir plus :

Conseil Économique et Social de Wallonie, [Les politiques d'emploi en Wallonie après la Sixième Réforme de l'État](#), Les dossiers du Conseil, décembre 2015.

## LES INDUSTRIES DU TEXTILE ET DU CUIR

**Le secteur des industries du textile, de l'habillement, du cuir et des chaussures est un secteur qui englobe une série d'activités très variées telles que la filature, le tissage, la confection de vêtements, la fabrication de textiles techniques, de tapis, de linge de maison, mais aussi de chaussures et d'articles en cuir.**

Ainsi, on distingue plusieurs branches principales en Belgique et en Wallonie. Tout d'abord, l'industrie textile dont les activités sont liées aux processus de production : préparation des fibres textiles, production des fils, fabrication des tissus (tissage) et finalement ennoblement. Notons que les matières premières utilisées sont variées et peuvent servir à la fabrication d'étoffes diverses comme des étoffes à maille, mais aussi des tapis ou moquettes ou encore des textiles techniques, etc. La branche de la confection/mode concerne dans un second temps la confection de vêtements à partir de ces étoffes. Il peut s'agir de vêtements du prêt-à-porter mais aussi de vêtements de travail, de sport, de lingerie, etc. Une troisième branche, moins conséquente en Belgique au niveau du volume d'emploi, s'attache aux métiers de la maroquinerie et de la chaussure.

Selon les dernières données de l'ONSS<sup>1</sup>, on compte 23.011 postes de travail en Belgique dans le secteur des industries textiles à la fin juin 2014, dont 2.546 en Wallonie. C'est dans la branche de la fabrication des textiles que se concentre la majorité des postes de travail wallons avec 2.131 postes. Parmi ceux-ci, l'activité de fabrication de textiles techniques se distingue avec 576 postes.

Si aujourd'hui une grande partie de l'emploi du secteur se trouve en Flandre, de nombreuses industries textiles étaient actives en Wallonie jusqu'au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Celles-ci se situaient principalement dans la province de Liège (dans les arrondissements de Verviers et de Liège particulièrement) et du Hainaut (dans l'arrondissement de Mouscron mais aussi

de Tournai), qui sont encore actuellement les régions où se regroupent la majorité des postes de travail. En effet, parmi les 154 établissements présents sur le territoire wallon, un tiers de ceux-ci sont situés en Wallonie picarde. Le nombre d'établissements a diminué d'une quinzaine depuis 2008.

Le nombre de postes de travail occupés en Wallonie a quant à lui diminué d'une centaine entre juin 2013 et juin 2014 alors qu'il était resté stable entre juin 2012 et juin 2013. Si l'on compare au niveau d'avant la crise (juin 2008), c'est plus de 500 postes de travail qui ont été supprimés. Certaines activités semblent avoir été plus touchées que d'autres, notamment la fabrication de tapis et de moquettes dont les postes ont diminué d'environ une centaine. En revanche, dans la branche de la fabrication de textiles techniques, l'emploi est resté stable par rapport à 2008.

Comme dans le reste des secteurs de l'industrie manufacturière, les travailleurs de plus de 50 ans représentent environ 30% des travailleurs wallons du secteur textile<sup>2</sup>, ce qui laisse présager de nombreux départs à la retraite à partir de la prochaine décennie.

Du côté de la production et du chiffre d'affaire, il semble que l'activité textile se soit redressée en 2014. Ils sont tous deux légèrement plus élevés qu'en 2013. Le chiffre d'affaires textile est de 5,7 milliard d'euros en 2014, il a ainsi augmenté de 4,4% par rapport à 2013, année où il avait fortement chuté<sup>3</sup>. Cependant, malgré cette augmentation, il est encore près de 15% sous le niveau d'avant la crise économique et financière<sup>4</sup>.

Plusieurs tendances de fond, déjà matures ou en cours de diffusion, vont transformer les activités du secteur, et par conséquent, les compétences demandées aux travailleurs.

Différentes technologies du numérique matures sont susceptibles d'être appliquées pour la fabrication et la confection de textiles. Sans être exhaustif, l'utilisation d'imprimantes 3D, de

machines connectées, pourvues de technologies d'assistance par ordinateur de plus en plus intelligentes, permettrait aux machines d'apprendre et de se corriger sans l'intervention d'opérateurs, mais aussi d'assurer le pilotage en continu de la production et de l'adapter en fonction de la demande.

L'offre de produits textiles intelligents s'agrandit et devient un enjeu pour les entreprises actives dans la fabrication de textiles techniques. Des composantes informatiques ou électroniques peuvent être intégrées aux tissus grâce à la nanotechnologie et par exemple servir de capteurs pour le monitoring de données ainsi collectées. Ces interfaces peuvent répondre aux besoins de domaines toujours plus divers, comme la santé, l'agriculture, l'armée, les activités sportives, etc.

Par ailleurs, les préoccupations environnementales sont de plus en plus présentes dans le secteur textile qui utilise majoritairement des produits chimiques pour sa production. La recherche en développement d'alternatives « durables » est donc liée à ces préoccupations. Les technologies numériques pourraient également permettre une meilleure gestion des ressources énergétiques utilisées pour la production.

Les tendances énoncées ci-dessus auront un impact sur l'emploi et les qualifications demandées aux travailleurs. Aux effets d'automatisation (remplacement structurel de nombreuses tâches humaines par des processus digitaux) s'ajoute la création de nouvelles activités.

Les métiers peu qualifiés ne vont pas disparaître mais évoluer vers une diminution de leur effectif qui sera formé pour acquérir les nouvelles connaissances et/ou compétences techniques. Par exemple, actuellement, l'introduction des machines à commande numérique entraîne progressivement l'augmentation du nombre de machines par ouvrier en amplifiant le besoin de qualification du personnel restant.

<sup>1</sup> ONSS, Statistiques décentralisées, 30 juin (2<sup>ème</sup> trimestre) 2014

<sup>2</sup> ONSS, données résidents, 30 juin 2014

<sup>3</sup> Fedustria (Fédération belge de l'industrie textile, du bois et de l'ameublement), rapport annuel 2014-2015

<sup>4</sup> En terme d'évolution, à l'été 2009, au plus fort de la crise, le chiffre d'affaire national de l'industrie textile se situait en moyenne 40% en deçà du niveau d'avant la crise.

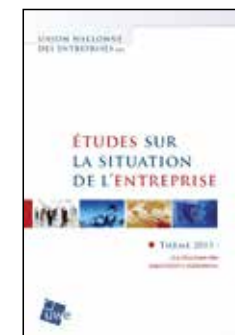
## ÉTUDES DE L'UWE SUR LA SITUATION DE L'ENTREPRISE

UWE, UNION WALLONNE DES ENTREPRISES

L'édition 2015 de cette publication est consacrée à l'exportation. La première partie examine l'évolution et la structure des exportations wallonnes depuis 2002. Elle propose des statistiques du commerce extérieur de la région et tente de mettre le doigt sur les secteurs qui font l'essentiel des exportations wallonnes.

Dans une deuxième partie sont proposées des monographies qui procurent une bonne vision de l'activité de différents secteurs en Wallonie : l'industrie technologique, l'industrie papetière, le commerce, la construction, le secteur de la chimie, des matières plastiques et des sciences de la vie, le secteur du ciment, les ressources humaines, l'industrie du bois, de l'ameublement et du textile, le secteur des déchets, la fabrication et la transformation de papier et de carton, l'industrie alimentaire, l'industrie du verre, le secteur sidérurgique.

[Source](#)



## BAROMÈTRE POUR LES PME 2015

DELOITTE, 2015

Cette étude analyse la performance financière des PME belges sur les quatre dernières années et présente une approche comparative sectorielle. Elle établit également un aperçu de la pression fiscale exercée sur ces entreprises.

En termes d'emploi, au cours de la période 2011-2014, 38% des sociétés d'exploitation du groupe de référence ont engagé davantage de personnel. 35% ont employé en 2014 moins de personnel qu'en 2011. On y comptabilise donc une progression de 8,3% au cours des trois dernières années. Cette hausse s'est précisée dans le secteur des services, où l'emploi a progressé de 18,8%. Le commerce de gros a cependant perdu 1,8% d'emplois. Dans l'industrie, l'emploi a également reculé de 0,9%. Le secteur de la construction a embauché le plus de personnel sous la forme de travail intérimaire.

[Source](#)

## CHIFFRES CLÉS 2015

SPF ÉCONOMIE, 2015

Cette publication propose un aperçu statistique de la Belgique et une perspective européenne :

- Au cours de l'année 2014, la population résidant en Belgique a augmenté de 58.528 personnes.
- La Belgique s'étend sur une superficie terrestre de 30.528 km<sup>2</sup>. La Wallonie représente 55,2% de cette superficie, la Flandre 44,3%.
- Le nombre de permis de bâtir a connu en 2014 une hausse de 5,1% au niveau des logements unifamiliaux et de 14,8% au niveau des appartements.
- En 2014, 67,3% des personnes âgées de 20 à 64 ans occupaient un emploi en Belgique. Le taux d'emploi belge se révèle ainsi inférieur à la moyenne européenne (69,2%).

[Source](#)



## LES AUTRES PUBLICATIONS DU FOREM

Le service d'Analyse du Marché de l'Emploi et de la Formation rassemble et produit de la connaissance relative au marché de l'emploi et de la formation, et la diffuse sur leforem.be :

### STATISTIQUES DU MARCHÉ DE L'EMPLOI WALLON

Vous cherchez des données chiffrées sur l'emploi et la demande d'emploi en Wallonie ?

Consultez notre [série mensuelle](#) de données statistiques sur les salariés, les indépendants, les chômeurs et demandeurs d'emploi ainsi que les indicateurs harmonisés au niveau européen.

### STATISTIQUES INTERACTIVES LOCALES

Vous cherchez des données chiffrées détaillées sur la demande d'emploi au niveau local, ou encore sur les opportunités d'emploi reçues par le Forem, aux niveaux régional et local ?

Consultez nos [tableaux mensuels interactifs](#).

### ÉTUDES ET ANALYSES EN WALLONIE

Vous cherchez des analyses sur le marché de l'emploi régional ? Sur les secteurs d'activité économique, les métiers d'avenir, ceux en demande ou en difficultés de recrutement ? Ou encore sur les indicateurs de suivi conjoncturel, l'insertion des jeunes demandeurs d'emploi ?

Consultez nos études sur ces [thématiques spécifiques](#).

### ÉTUDES ET ANALYSE PAR LOCALITÉS

Vous cherchez des actualités locales, sur les entreprises et les formations, ou des analyses sur le marché de l'emploi à l'échelle sous-régionale ?

Consultez nos [actualités économiques mensuelles](#).

Découvrez aussi la plate-forme d'informations [Horizons Emploi](#) :

- les métiers et leur place sur le marché de l'emploi
- les secteurs d'activités dans lesquels ils s'exercent
- les études et les formations qui y mènent

Chiffres et analyses  
du marché de  
l'emploi >

Études et statistiques du  
marché de l'emploi :  
tendances régionales et  
locales, tableaux, actualités.

Horizons emploi >

Informez-vous sur des centaines  
de métiers : descriptifs,  
tendances, débouchés, vidéos,  
formations.

### Chômeurs au sens du Bureau international du Travail

Selon le BIT, une personne en âge de travailler (de 15 ans ou plus) est au chômage si, au cours d'une période de référence, elle est simultanément sans emploi, disponible pour un emploi dans les 15 jours, cherche activement un emploi ou en a trouvé un qui commence ultérieurement. Une personne considérée comme chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrite au Forem (et inversement).

### Chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés (ONEM)

Les statistiques émises sur les chômeurs demandeurs d'emploi indemnisés proviennent des paiements effectués par l'ONEM. Sont ici prises en compte les chômeurs complets demandeurs d'emploi bénéficiant d'allocations de chômage après un travail à temps plein, après un travail à temps partiel volontaire, les personnes bénéficiant d'allocations d'insertion après leurs études, de même que celles avec un complément d'entreprise.

### Demandeurs d'emploi inoccupés (le Forem)

Les politiques régionales de l'emploi ciblent prioritairement deux catégories de demandeurs d'emploi inoccupés (D.E.I.).

- Les D.E. demandeurs d'allocations perçoivent des allocations de chômage (sur base d'un travail à temps plein ou à temps partiel) ou des allocations d'insertion.
- Les jeunes en stage d'insertion professionnelle à la sortie des études sont des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans, non indemnisés. Ils doivent accepter tout emploi (ou formation) convenable qui leur est proposé(e).

On distingue également parmi les D.E.I. les « inscrits obligatoirement » (personnes exclues temporairement des allocations de chômage ainsi que celles inscrites à la demande du C.P.A.S.); et les « inscrits librement » qui n'ont pas droit aux allocations de chômage mais peuvent bénéficier des services du Forem.

### Indicateur de demande d'emploi (le Forem)

Il rapporte le nombre de D.E. demandeurs d'allocations et jeunes D.E. en stage d'insertion à la population active.

### Taux de demande d'emploi (le Forem)

Il rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés à la population active.

### Opportunités d'emploi (le Forem)

Les données relatives aux opportunités d'emploi concernent les offres observées par le Forem, y compris celles émanant d'agences de placement et des autres Services Publics régionaux de l'Emploi.

Le Forem  
Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

Boulevard Tirou, 104 - 6000 Charleroi  
[www.leforem.be](http://www.leforem.be)

Ce trimestriel a été réalisé par le service d'Analyse du marché de l'emploi  
et de la formation du Forem

Ont contribué à ce numéro :  
Cathy Capron, Fabienne Debecker, Emilie Hindlet,  
Jean-Marc Manfron, Sandra Pfoest

Éditeur responsable : Marie-Kristine Vanbockestal  
Direction : Jean-Claude Chalon  
Supervision et coordination : Fabienne Debecker

Mise en page et conception graphique :  
Département communication et marketing du Forem

Gestion de l'abonnement :  
[marchedeemploi.abonnement@forem.be](mailto:marchedeemploi.abonnement@forem.be)